

**Formulaire à déposer au moins 1 mois avant la date de la manifestation,
la date de dépôt en Mairie faisant foi.**

Ce formulaire est une pré-demande de réservation, il ne confirme en aucun cas la disponibilité de la salle demandée. Votre réservation ne sera effective qu'après réception d'un courrier de confirmation du Pôle Animation de la Vie Locale

Afin de répondre à votre demande, les champs marqués d'un astérisque () doivent être obligatoirement remplis.*

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Entité * : Association de Voreppe Association extérieure
 Particulier de Voreppe Particulier extérieur
 Entreprise de Voreppe Entreprise extérieure
 Autre, précisez : _____

Nom Entité* : _____

Nom / Prénom* : _____

Fonction* (si association ou entreprise) : _____

Adresse* : _____

CP* : _____

Ville* : _____

Téléphone / Portable* : _____

Courriel* : _____

MANIFESTATION

Objet de votre demande (assemblée générale, loto, mariage, repas dansant, ...)* : _____

Nombre de personnes* : _____

Date(s) souhaitée(s)* : _____

Horaires* : de _____ à _____ (installation et rangement inclus)

En cas d'indisponibilité, merci d'indiquer d'autres dates qui vous conviendraient :

SALLE DEMANDÉE

Salles festives ⁽¹⁾ :

- Salle Armand Pugnot (110 personnes assises)
- Salle du Chevalon Marius Locatelli (80 personnes assises)
- Centre Aéré La Rigonnière (80 personnes assises)
- Arrosoir - Salle 600 m² (450 personnes assises)
- Arrosoir - Salle 600m² au format 400 m² (300 personnes assises)
- Arrosoir - Salle 200 m² (150 personnes assises)
- Arrosoir - Salles 600 m² et 200 m² (600 personnes assises)

Pour la salle de l'Arrosoir, souhaitez-vous également la mise à disposition de :

- Office Traiteur (option payante)
 Espace Bar / Buvette

⁽¹⁾ capacité à titre indicatif en configuration classique repas – ne tient pas compte des manifestations nécessitant des installations spécifiques

Salles de réunions (exclusivement réservées aux réunions, AG, formation, ...) :

- Salle de réunion de Bourg-Vieux (30/35 personnes assises)
 Salle Xavier Jouvin (40 personnes assises)
 Salle Roger Salles (50 personnes assises)
 Salle Volouise (50 personnes assises)

Je soussigné, auteur de la présente demande certifie exacts les renseignements fournis et m'engage à respecter le règlement intérieur de la salle

J'autorise le Pôle Animation de la Vie Locale à récolter mes données personnelles sur le présent document et à en garantir la confidentialité en vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679⁽²⁾ : Oui Non

Fait le _____ à _____

Signature du demandeur :

A réception du formulaire, le Pôle Animation de la Vie Locale examinera votre demande. Après vérification de la disponibilité, un courrier de confirmation de réservation vous sera adressé. Le cas échéant, le Pôle AVL prendra contact avec vous pour vous proposer d'autres dates.

A tout moment, la ville de Voreppe reste **prioritaire** de l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.

Le règlement intérieur des salles et les tarifs de locations sont téléchargeables sur le site internet de la ville. Les tarifs qui seront appliqués à votre réservation sont ceux en vigueur à la date de la signature de la convention.

Toutes **demandes de matériel, d'occupation du domaine public, de buvette ou de vente au déballage** doivent faire l'objet d'une demande écrite (formulaires disponibles sur le site internet de la ville **dans le kit associatif** : <http://www.voreppe.fr/article/kit-associatif>).

⁽²⁾ La durée de conservation de vos données est de 10 ans. Au regard du droit d'accès à vos données, à rectification et/ou à l'oubli, vous pouvez à tout moment consulter, modifier ou supprimer vos données personnelles en vous adressant au Pôle Animation de la Vie Locale

A retourner au Pôle Animation de la Vie Locale :

- soit par courrier : Ville de Voreppe – 1 place Charles de Gaulle CS 40147 – 38340 Voreppe
- soit par courriel : soutien-logistique@ville-voreppe.fr